

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1103 décision n° 1103 du 5 septembre 1953

n° 1103

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Cloche (André), inspecteur LR. de 1re classe après deux ans, du cadre général des Postes et Télécommunications de la France d'Outre-Mer, est nommé chef de la Station Côtière de la T.S.F. pour compter du 7 septembre 1953, en remplacement de M. Lamarque partant en congé administratif.